



Pour un climat scolaire positif
notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation



À l'École du Lac-des-Fées, on intervient!

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école

84% des élèves se sentent en sécurité.

La violence verbale et la violence sociale sont les deux formes de violence les plus répandues.

Les moments de la journée les plus affectés par ce type de violence sont les récréations et après l'école.

Nos objectifs cette année

Diminuer les incidents de violence qui ont lieu sur la cour d'école.

Diminuer les incidents de violence verbale entre les pairs

Ce que l'école va faire

Application rigoureuse du plan de surveillance stratégique de la cour d'école.

Animation de la cour d'école par des élèves Acti-Leaders et des animateurs adultes à l'heure du midi.

Mise en place d'un programme de *Valorisation des comportements positifs (VCP)* par toute l'équipe-école.

Augmentation du nombre de surveillants à la récréation.

Port d'un dossard visible pour l'ensemble des surveillants dans la cour.

Mise en place d'un local de prêt de matériel.

Offre d'activités organisées sur l'heure du midi à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.

Ateliers et activités sur l'estime de soi, les habiletés sociales et les différences culturelles.

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

**Au moment MÊME
où un acte est
constaté**

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

**Mesures de soutien
et d'encadrement**

- ♣ Rencontre avec l'élève
- ♣ Mesure de protection
- ♣ Suivi individuel, de groupe
- ♣ Contrat d'engagement
- ♣ Rencontre avec le policier éducateur
- ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)
- ♣ Soutien lors d'une dénonciation
- ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche

**Sanctions
possibles**

- ♣ Rapport au dossier
- ♣ Retrait de classe
- ♣ Travail communautaire
- ♣ Mesures réparatrices
- ♣ Perte de privilège
- ♣ Suspension interne/externe
- ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- ♣ Interventions rapides
- ♣ Rencontre des différents acteurs
- ♣ Contact avec les parents
- ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)
- ♣ Consigner l'acte conformément aux obligations légales

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



819-777-6889

Courriel



ecole.lac-des-fees@cspo.qc.ca

Ressources

| | |
|--|---|
| Personne responsable du dossier dans l'école | Jocelyn Bourdon, directeur 819-777-6889, poste 807 701 |
| Ligne de dénonciation | 819-777-6889, poste 807 956 |
| Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève | Julie Robidas-Noiseux 819-771-4548 poste 854 736 |
| Ligne Parents | 1 800 361-5085 www.ligneparents.com |
| Service de police | 819-246-0222 |
| CISSS Outaouais | 811 ou 1-866-567-4036 |
| Espace Outaouais | http://agir-outaouais.ca/a-propos/membres/espace-outaouais/ |